



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue au Centre de services de Buckingham le mardi 19 avril 2005 à 16 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Richard D'Auray, greffier adjoint et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2005-570*

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE GATINEAU ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE AINSI QUE LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2004

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les termes de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil a retenu les services du bureau de comptables agréés Samson Bélair Deloitte & Touche pour effectuer la vérification des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 105.1 de la même loi, le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport de la vérificatrice générale et le rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE les vérificateurs externes ainsi que la vérificatrice générale ont émis un rapport sur les états financiers ne comprenant aucune réserve;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans les journaux locaux à l'effet que le rapport financier et le rapport du vérificateur externe ainsi que le rapport de la vérificatrice générale seraient déposés à la séance du 19 avril 2005 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le dépôt du rapport financier de la Ville de Gatineau incluant le rapport du vérificateur externe et de la vérificatrice générale pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-571*

AFFECTATIONS - SURPLUS BUDGÉTAIRE 2004

CONSIDÉRANT QUE les résultats financiers de la Ville de Gatineau pour l'année 2004 démontrent des surplus disponibles pour affectations;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer des surplus affectés à des fins spécifiques afin de prévoir les coûts futurs reliés à différentes activités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le transfert du surplus libre disponible de la nouvelle Ville de Gatineau aux surplus affectés de la nouvelle Ville de Gatineau des montants indiqués ci-dessous :

Harmonisation, équité et indexation des salaires	4 355 000 \$
Stabilisation des avantages sociaux	4 854 078 \$
Projets en cours	6 078 180 \$
Acquisition de propriétés	949 563 \$
Festival de Montgolfières	6 484 \$
Aéroport de Gatineau	196 467 \$
Opérations de terrain	500 000 \$
Projets collectifs	562 517 \$
Harmonisation du contrôle des accès et mise aux normes des bâtiments municipaux	888 000 \$
Travaux de méga-rapiéçage	400 000 \$
Redevances pour fins de parcs	500 000 \$
Environnement	448 861 \$
Fonds de redéveloppement	1 780 000 \$
Développement économique	350 000 \$
Réclamation TPS et TVQ	240 038 \$
Harmonisation des régimes de retraite	200 000 \$

Le trésorier est autorisé à approprier le surplus disponible de la nouvelle Ville de Gatineau d'un montant de 500 000 \$ afin d'augmenter le fonds auto-assurance de la nouvelle Ville.

Le trésorier est également autorisé à transférer du surplus libre de la nouvelle Ville de Gatineau un montant de 41 717 \$ au surplus libre de l'ex-Ville de Hull.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-572*

DÉFI UNE TONNE - VOLET COMMUNAUTAIRE - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CONSEIL RÉGIONAL EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS (CREDDO)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional en environnement et développement durable de l'Outaouais (CREDDO), organisme sans but lucratif dûment incorporé et ayant son siège social au 155, boulevard Sacré-Cœur, bureau 204, Gatineau, a inscrit la Ville de Gatineau au volet communautaire du Défi Une Tonne;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire s'associer au Conseil régional en environnement et développement durable de l'Outaouais (CREDDO) pour la réussite du Défi Une Tonne, volet communautaire, à Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Conseil régional en environnement et développement durable de l'Outaouais (CREDDO) et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer ledit protocole.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques couvrant la subvention de 12 000 \$ prévue au protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
47100-999	12 000 \$	Commission sur l'environnement autres

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-573*

VERSEMENT D'UN MONTANT DE 70 300 \$ AUX GYMÉLITES DE HULL AFIN DE DÉFRAYER LE COÛT DU LOYER ET LES COÛTS ÉNERGÉTIQUES POUR 2005 - 189, RUE DEVEAULT, UNITÉ 10 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER

CONSIDÉRANT QUE les Gymélites de Hull est l'organisme mandaté par la Ville pour la réalisation du programme de gymnastique pour le secteur Hull;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente était intervenue entre l'organisme et l'ex-ville de Hull à l'effet que celle-ci rembourse les coûts annuels du loyer et des coûts énergétiques rattachés à la location d'un local au 189, rue Deveault, unité 10 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux dates et montants ci-dessous indiqués aux Gymélites de Hull, 189, rue Deveault, unité 10, Gatineau, Québec, J8Z 1S7. Ces montants sont versés afin de permettre à l'organisme de défrayer les coûts du loyer et les coûts énergétiques rattachés à la location d'un local au 189, rue Deveault pour l'année 2005.

<u>DATE</u>	<u>MONTANT</u>
Date d'acceptation de la présente résolution	23 440 \$
Le 24 juin 2005	11 715 \$
Le 29 juillet 2005	11 715 \$
Le 23 septembre 2005	11 715 \$
Le 25 novembre 2005	11 715 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71040-511	70 300 \$	Gestion des protocoles loc./espaces

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-574*

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 273-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 680 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DANS DIVERS PARCS DE LA VILLE ET ÉQUIPER CEUX-CI DE JEUX RÉCRÉATIFS

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie, Division réseaux du Module des travaux publics et environnement désire effectuer certaines dépenses dans les plus brefs délais afin de prévenir tout retard indu dans l'achat d'équipements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier le règlement numéro 273-2005 par l'insertion à la suite de l'article 6, de l'article suivant :

6.1 DÉPENSE ENGAGÉE

La Ville de Gatineau décrète qu'un montant représentant une somme non supérieure à 10 % du montant total de la dépense prévue au règlement est destiné à renflouer le fonds général de la Ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif